# Fiche synthèse SRAE Sensoriel – mars 2021

# Pour un meilleur accès aux Aides techniques

Trois mois après le rapport du Dr Philippe Denormandie et de Cécile Chevalier « Des aides techniques pour l’autonomie des personnes en situation de handicap ou âgées : une réforme structurelle indispensable », le [comité](https://handicap.gouv.fr/presse/communiques-de-presse/article/lancement-de-la-reforme-pour-un-meilleur-acces-aux-aides-techniques)de pilotage pour un meilleur accès aux aides techniques est lancé.

Cinq axes de travail sont mis en avant :

1- Informer, évaluer et accompagner les personnes concernées, en amont de la prescription et jusqu’à son utilisation

2- Faire évoluer les financements

3- Améliorer la qualité de service

4- Mettre en place un pilotage qui permette une meilleure organisation territoriale

5- Renforcer le repérage et l’accès aux innovations et développer la recherche

## 1- Informer, évaluer et accompagner les personnes concernées, en amont de la prescription et jusqu’à son utilisation

L’objectif est de mieux informer et accompagner les personnes en situation de handicap sur les aides techniques afin de réduite le non-recours et proposer des projets plus adaptés à leurs besoins.
Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire de renforcer l’information et la formation des professionnels en mettant en place notamment l’inscription dans les programmes de formations initiales des professionnels intervenant auprès des personnes en situation de handicap une information sur les aides techniques, proposer des modules de formation continue et dans le cadre du DPC (développement professionnel continu).

Un autre facteur de réussite est mis en avant : avoir recours à l’expertise des personnes en situation de handicap en prenant en compte leur retour d’expérience ainsi que celui de leurs proches sur l’utilisation des aides techniques.

## 2- Faire évoluer les financements des aides techniques

L’évolution du financement des aides techniques passe en premier lieu par la réduction des délais et simplification des démarches.

Le second levier peut être l’élargissement du remboursement des aides techniques et inscrivant un plus grand nombre aides techniques dans la LPPR : élargir le périmètre de la LPPR à l’ensemble des catégories d’aides techniques suffisamment fréquentes et « connues ».

D’autres points pourraient être mis en place comme, la réduction du reste à charge en limitant le prix limite de vente, en systématisant le tiers payant pour l’ensemble des prises en charge, ou bien encore en réduisant les inégalités de remboursement entre les personnes en situation de handicap et les personnes âgées.

Enfin, la personnalisation des aides techniques et leurs modes d’accès doivent être multiples : adopter une logique d’usage en proposant plusieurs solutions pour obtenir une aide technique : achat d’un matériel neuf, location ou bien encore achat d’aides techniques rénovées.

## 3- Améliorer la qualité de services

Si l’option de la location ou de la rénovation des aides techniques est proposée, elle doit s’accompagner de la création d’une norme intégrant la qualité et la rapidité des interventions de réparation.

Afin d’améliorer la qualité de service, une proposition de la création d’une certification pour les vendeurs en aides techniques avec un contrôle par un organisme externe est avancée. Cette certification avait déjà été préconisée dans un rapport de l’IGAS en avril 2013. Elle permettrait de renforcer la formation des salariés de prestataires de services et distributions de matériel et des distributeurs ayant pour conséquences l’amélioration de la qualité sur l’information fournie complète et précise sur les aides techniques existantes, les prestations d’entretien et de réparation. Il apparaît toutefois nécessaire de séparer les rôles prescripteurs et préconisateurs des aides techniques.

Enfin, le développement des produits nativement accessibles en intégrant dès sa conception un design inclusif est à prioriser.

## 4- Mettre en place un pilotage qui permette une meilleure organisation territoriale

La CNSA peut être confortée dans son rôle de pilote national mais le cadre de son intervention devra être adaptée pour améliorer l’effectivité de ce pilotage.

La proposition 8 du rapport préconise de créer des équipes dédiées dans chaque département, intervenant sur la base d’un cahier des charges national. Ces équipes auraient une mission d’information au grand public et aux professionnels.

Ces équipes pourraient s’appuyer sur une base de connaissances nationale des aides techniques (offre existante, techniques d’intervention, données scientifiques…)

## 5- Renforcer le repérage et l’accès aux innovations et développer la recherche

Le constat est là : la recherche existe mais les résultats sont peu diffusés et peu connus des acteurs. A l’instar des « What works » centres britanniques, un centre de preuves sur les aides techniques pourrait voir le jour. Il aura pour mission notamment de mettre en avant les synthèses des recherches existantes, diffuser les résultats sous forme appropriable par le plus grand nombre d’acteurs.

Il est nécessaire d’accompagner l’innovation tel que le travail national sur l’impact, dans l’ensemble des dimensions, de l’impression 3D et des fab-lab dans la production des aides techniques. La plateforme de la communauté de pratiques autour de l’impression 3D est d’ailleurs lancée en février 2021 www. Rehab-lab.org

## Calendrier des décisions et actions autour de l’accès aux aides techniques

Octobre 2020 : Rapport « Des aides techniques pour l’autonomie des personnes en situation de handicap ou âgées : une réforme structurelle indispensable »

Janvier 2021 : Installation du comité de pilotage « Pour un meilleur accès aux aides techniques »

Février 2021 : Appel à projet expérimentation nationale : 10 équipes locales d’expertise pour accompagner les personnes dans la durée, depuis l’analyse des besoins jusqu’à l’utilisation des équipements

2ème trimestre 2021 : Ouverture du droit de prescription des aides techniques aux ergothérapeutes exerçant en équipe pluridisciplinaire

## Les ressources en conseils pour les aides techniques en Pays de la Loire

CICAT Angers : https://www.mfam.fr/Le-CICAT-un-showroom-a-l-ecoute-des-sens

CICAT Le Mans - https://www.cicat-pdl.fr/

CENTICH – Technicothèque : <http://www.centich.fr/index.php?page=test-article>

## Sources

[*Constitution du comité de pilotage*](https://handicap.gouv.fr/presse/communiques-de-presse/article/lancement-de-la-reforme-pour-un-meilleur-acces-aux-aides-techniques) *pour la réforme pour un meilleur accès aux aides techniques – Janvier 2021*

[Des aides techniques pour l’autonomie des personnes en situation de handicap ou âgées : une réforme structurelle indispensable](https://handicap.gouv.fr/IMG/pdf/30102020_-_rapport_denormandie-chevalier_aides_techniques.pdf) – Denormandie, Philippe / Chevalier, Cécile – Octobre 2020

[*Evaluation de la prise en charge des aides techniques pour les personnes âgées dépendantes et le personnes handicapées*](https://www.igas.gouv.fr/spip.php?article331) *– BLANCHARD, Philippe, STROHL-MAFFESOLI, VINCENT, Bruno – IGAS, Avril 2013*

Document mis à disposition selon les termes de la [Licence Creative Commons Attribution - Pas d’Utilisation Commerciale 4.0 International](http://creativecommons.org/licenses/by-nc/4.0/). Février 2021